

## CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2020 – COMPTE RENDU

Nombre de Conseillers en exercice : 11	Nombre de Membres Présents : 7	Nombre des Membres Votants : 10	Date de la convocation : 11 Juin 2020
--	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt, le Seize Juin, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. REVERTE G. ; ORTIZ V. ; MEKKI-KHALFA D. ; PRIOUL C ; ROSSEL J ; RIVANO P. ; TOLLON JC.

**ABSENTE** : Mme BARATA D.

**PROCURATIONS** : M. GILLION G à M. REVERTE- M CROS P. à PRIOUL C.- Mme JAULENT C.à M. TOLLON J.C.

Le quorum atteint, Mme. MEKKI-KHALFA Dalila, volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée. La réunion débute à 20h45 et s'achève à 21h30

Les procès-verbaux du 29 mai et du 6 juin mars 2020 sont adoptés

Il est proposé au conseil d'ajouter un point 3 : Le payeur demande une délibération sur l'exonération partielle de la redevance d'affermage des marchés de plein vent, le loyer trimestriel devant être titré en juin, il est nécessaire de rajouter ce point à l'ordre du jour en urgence

**ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ**

### DÉLIBÉRATIONS

**0 - DÉLIBÉRATION LIMINAIRE** : demande le huis clos par M. le Maire en raison de la pandémie covid-19.

**ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ**

### 1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le vote des taux à la demande expresse de la DGFIP doit être voté avant le 3 juillet 2020. Le taux de la Taxe d'Habitation ne doit pas être voté. L'État versera à la commune la somme correspondant à la TH 2019. Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements envers la population sans augmenter la pression fiscale, Monsieur le Maire a proposé le maintien des taux actuels soit :

**Taxe foncière bâti** : 29.90 % pour un produit attendu de 608 764 € (taux moyen département 33.97 %)

**Taxe foncière non bâti** : 65.43 % pour un produit attendu de 9 356 € (taux moyen département 108.92 %). Soit une prévision de recettes fiscales, communiquées par les services fiscaux, de 618 120 €.

**ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ**

### 2 - ACHAT VEHICULE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état de vétusté du véhicule de la Police Municipale rend dangereuses les interventions et déplacements des agents et qu'en conséquence il doit être remplacé. Il propose de doter la PM d'un véhicule de bonne occasion ou éventuellement neuf et d'ouvrir par anticipation les crédits nécessaires au compte 2182, section investissement d'un montant maximum de 8500 € net. Il précise que la sérigraphie et l'équipement de la rampe s'élèvent à 4710.20 €, et seront imputés en section fonctionnement.

**ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3 - ÉXONÉRATION REDEVANCE AFFERMAGE MARCHÉ PLEIN VENT -

Devant les difficultés financières rencontrées et signalées par la société FRERY (fermier des marchés de plein vent d'Espérazza), M. le maire propose d'exonérer cette société d'une partie de la redevance au prorata de la période de confinement. (8 semaines). Le montant de la redevance annuelle s'élevant à 22 200 € (5 550€/trimestre),

Le calcul du prorata pour le prochain trimestre à titrer en juin s'élèverait à 2134.6 € au lieu des 5550 € habituels

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

**ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire

